

Syndicat Mixte de Collecte, de Traitement et de Valorisation Déchets Ménagers du Vendômois

L'an deux mille quinze, le lundi douze octobre à dix-neuf heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte de Collecte, de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers du Vendômois se sont réunis.

Etaient présents :

Communauté du Pays de Vendôme

M. BOULAY Thierry
 Mme SOYER Laurence
 Mme HARANG Brigitte
 Mme VAILLANT Jeannine
 M SOBALAK Marc
 Mme DUFOUR Claudine
 M BOTTIER Samuel
 Mme CAPELLE Annie
 M ROUSSELET Benoît
 Mme CAFFIN Marie France
 M ROUSSEAU Jacky
 Mme ARRUGA Béatrice
 M FOURMONT Thierry
 M HASLE Nicolas
 Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
 M DAURON Régis

Communauté Beauce et Forêt

MR RICHET Alain

Communauté du Vendômois Rural

M COUGNOT Jean Pierre
 M OZAN Jean Yves
 M CHEVALLIER Patrick
 M GARILLON Alain
 M MONTARU Christian
 M GAUTHIER Jean Claude
 Mme CHOUTEAU Monique
 M PIGOREAU Albert

Hors communautés

FORTAN : Mme BECKER Patricia

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickael
 Mme LEGRET Noëlle
 M BEAUDOUX Michel
 M CHIRON Patrick
 M SAMSON Jean-Pierre
 Mme PREVILLE Sabine

Communauté Beauce & Gâtine

M BURGEOT Jean Luc
 Mme GAST Nathalie
 M BONNET Claude
 M CLAMENS Jean Paul
 M COURTIN Mickaël
 M BERNARD Thierry
 Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
 M LEROI Pascal
 Mme PROVENDIER Catherine

Ayant donné pouvoir :

M VINSOT Gérard ayant donné pouvoir à M BEAUDOUX

Etaient absents :

Communauté du Pays de Vendôme

M BLUET Jacky
 M GARDRAT Benoît
 Mme FRANCOIS Annie Claude
 M DIARD Frédéric
 M DUPRE Bruno

Communauté du Vendômois Rural

M COSME Thierry
 M HALAJKO Alain
 M BRETON Patrice

Communauté Beauce et Forêt

M BOUVIER Jacques

Hors communautés

EPUISAY : M PREVOST Garry

Communauté Beauce Gâtine

M CALLUT Jérôme
 M GABILLAUD Nicolas
 M CHERRIER Julien
 M LEPISSIER Pascal
 M DESSAY Eric
 Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle

Communauté du Perche Haut Vendômois

M VRAIN Mathieu
 Mme VASSAUX Régine
 Mme BRIQUET Magalie
 M JANSSEN Nicolas
 M TISON Hervé

Assistaient également :

M PITRE Christian
 M DUCHATEAU Pascal

Procès-verbal

I. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions des secrétaires à l'Assemblée Municipale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Le Conseil Municipal peut adjoindre à ses secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Ces règles sont transposables aux organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Après délibération Mr CORDONNIER Mickael est désigné en qualité de secrétaire de séance.

II. Adoption du procès verbal (annexe 01)

Le Président rappelle que le procès-verbal du Comité Syndical du mercredi 24 juin 2015 a été adressé par voie dématérialisée le 2 juillet 2015. Il demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal. Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté.

III. Finances - Admission en non-valeur

Le Président expose que la Trésorerie demande l'admission en non-valeur de titres émis entre 2006 et 2014 qu'elle n'a pas pu recouvrer :

<u>Exercice</u>	<u>Objet</u>	<u>Nom du Redevable</u>	<u>Montant</u>	<u>Motif</u>
2009	Prestation de service Association 2008	Association Culturelle	507,93 €	Poursuite sans effet
2009	Prestation de service Association 2008	Association des jeunes	254,96 €	Poursuite sans effet
2013	Prestation de service 1er Semestre 2013	Aux d'Élices d'Épuisay	511,96 €	Combinaisons infructueuses d'actes
2013	Prestation de service 2ème Semestre 2012	Aux d'Élices d'Épuisay	378,96 €	Combinaisons infructueuses d'actes
2014	Prestation de service 2ème Semestre 2013	Aux d'Élices d'Épuisay	511,96 €	Combinaisons infructueuses d'actes
2013	DIB 4ème Trimestre 2012	Bati Centre	60,98 €	Poursuite sans effet
2014	Prestation de service 2ème Semestre 2014	Cac Santé Dentaire Se	0,50 €	Rar inférieur seuil poursuite
2010	Prestation de service 2ème Semestre 2009	Ciposte Sas	100,63 €	Poursuite sans effet
2012	Prestation de service 2ème Semestre 2011	Ciposte Sas	79,06 €	Poursuite sans effet
2014	DIB 2ème Trimestre 2014	Ergene Sarl	15,25 €	Rar inférieur seuil poursuite
2006	Prestation de service 2ème Semestre 2005	Franciade Distribution	145,16 €	Poursuite sans effet
2012	Prestation de service 1er Semestre 2012	Gauvin Jose	388,03 €	Combinaisons infructueuses d'actes
2012	DIB 3ème Trimestre 2012	Habirev 41	21,34 €	Clôture insuffisance actif RJ-LJ
2012	DIB 2ème Trimestre 2012	Habirev 41	91,47 €	Clôture insuffisance actif RJ-LJ

2013	DIB 2ème Trimestre 2013	Habirev 41	39,64 €	Clôture insuffisance actif RJ-LJ
2013	DIB 3ème Trimestre 2013	Habirev 41	60,98 €	Clôture insuffisance actif RJ-LJ
2013	DIB 4ème Trimestre 2012	Habirev 41	30,50 €	Clôture insuffisance actif RJ-LJ
2014	DIB 4ème Trimestre 2013	Habirev 41	161,60 €	Clôture insuffisance actif RJ-LJ
2007	DIB 1er Semestre 2007	Keirsse (Mr)	36,59 €	Poursuite sans effet
2012	DIB 2ème Trimestre 2012	Paumier Jérôme	6,10 €	Rar inférieur seuil poursuite
2011	DIB 1er Trimestre 2011	Peg Sarl	152,46 €	Combinaisons infructueuses d'actes
2014	Reprise matériau	Revipac pour le compte	0,01 €	Rar inférieur seuil poursuite
2014	Reprise matériau	Revipac pour le compte	0,01 €	Rar inférieur seuil poursuite
2006	Prestation de service 2ème semestre 2005	Vedior Bis sa	103,83 €	Poursuite sans effet
2007	Prestation de service 2ème semestre 2006	Vedior Bis sa	112,18 €	Poursuite sans effet
<u>Total</u>			<u>3 772,09 €</u>	

Le président vous propose d'accepter l'annulation de ces titres de recettes dont le montant total s'élève à 3 772,09 €, l'inscription budgétaire est suffisante.

Laurence SOYER présente le rapport.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

IV- Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le Président vous propose au titre de l'année 2016, de valider la liste des bénéficiaires de l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) : (voir annexes)

Comme pour les années précédentes, l'exonération s'applique pour :

- les professionnels ayant signé une convention de service avec Val Dem,
- les professionnels justifiant d'un contrat de droit privé pour la collecte et le traitement de la totalité de leurs déchets et ayant formulé la demande auprès du syndicat.

De plus, compte tenu du non-paiement de la redevance spéciale par certains professionnels dans le cadre d'une convention de service avec Val Dem, le Président vous propose de ne pas exonérer les professionnels pour lesquels le syndicat constate un retard de paiement de 2 semestres.

Laurence SOYER présente le rapport.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

V. Mise en place d'un logiciel de gestion des fréquentations des déchetteries avec cartes d'accès

Afin d'optimiser la gestion de nos déchetteries et de connaître avec précision les flux, les quantités d'apport et de comptabiliser par usager les types et quantités de dépôts opérés sur l'ensemble de nos sites, il s'avère pertinent de mener une réflexion sur l'acquisition d'un logiciel permettant de détenir des données fiables sur les fréquentations et les dépôts effectués.

Cet outil permettrait d'améliorer l'analyse des statistiques et de pouvoir déceler les apports récurrents et significatifs.

Le président vous propose d'acquérir un logiciel de gestion d'accès aux déchetteries et de l'autoriser à lancer une consultation pour doter le syndicat de ce logiciel, soit en acquisition directe soit en location.

Geneviève GUILLOU-HERPIN : A qui seront remises les cartes d'accès ?

Jeannine VAILLANT : A tous les administrés pour connaître les volumes par administré.

Thierry BOULAY : Nous connaissons le tonnage global, les visites et les statistiques sont portées par le gardien de déchetterie, et nous avons certaines interrogations sur le nombre de visites par personne. C'est pour avoir des informations plus fiables notamment sur les visites en nombre par plage horaire, et une meilleure connaissance de ce qui est apporté par les administrés. On ne sait pas quelle est la fréquence d'apport et le volume par personne.

Nous aurons une connaissance de l'origine des dépôts et d'où viennent les déposants.

Nous n'avons pas pris ce système dans une optique de tarification. Ce n'est pas l'élément que nous souhaitons développer.

L'objectif est d'obtenir des éléments plus fins par rapport aux quantités et fréquences des dépôts.

Ce ne sera pas une carte d'accès avec barrière.

Il sera délivré un badge par adresse avec possibilité de désactiver le badge en cas de déménagement.

Geneviève GUILLOU-HERPIN : Relate son expérience dans un syndicat qui a mis en place un système similaire avec option de tarification. Cela s'est traduit par un échec et des dépôts sauvages conséquents, finalement il a été mis fin à l'expérience.

Thierry BOULAY : Il s'agit uniquement d'avoir des informations pour améliorer notre pilotage. On a complètement exclu dans l'esprit de mettre en place un processus de facturation.

L'option location du matériel pourra avoir son intérêt si cela n'avait pas vocation à être pérennisé.

Mickael CORDONNIER : Valide le fait que l'on connaisse le nombre de personnes sur les plages horaires d'ouverture mais regrette qu'on ne connaisse pas le nombre de personnes qui voudraient les fréquenter après les horaires d'ouverture actuels. Pense que les horaires d'ouverture ne sont pas assez larges.

Thierry BOULAY : C'est bien de voir ce qui se passe ailleurs, d'autres syndicats proches ont des amplitudes moins grandes que les nôtres. Par ailleurs nous avons un taux d'équipement élevé : une déchetterie pour moins de 6 000 habitants, alors que sur le plan national c'est une déchetterie pour 15 000 habitants.

On ne constate pas de distorsion entre les tonnages 2014 et 2015.

Geneviève GUILLOU-HERPIN : Quel sera le coût du logiciel ?

Thierry BOULAY : Il n'y a pas de maintenance. Les infos sont rapatriées sur notre serveur. Il faudra prévoir l'achat des terminaux, et des cartes ou badges.

Béatrice ARRUGA : La gestion administrative va être lourde. Il faudra identifier le visiteur, transmettre les infos pour saisie : ce sera plus long que la délivrance actuelle de la carte.

Thierry BOULAY : C'est le fichier des foyers dotés de bacs qui initialisera le badge. IL y aura à identifier les administrés rattachés à un point de regroupement. Ce fichier est celui que nous utilisons actuellement.

Il est pertinent de savoir sur les déchetteries, qui paie quoi ?

Savoir si l'apport est professionnel ou particulier. L'outil permettra d'avoir la récurrence des dépôts, et de s'interroger si véritablement on est dans des apports de particulier ou dans de l'activité professionnelle.

Geneviève GUILLOU-HERPIN : Il pourra présenter la carte d'un particulier.

Thierry BOULAY : Ce sera plus compliqué.

Claire FOUCHER MAUPETIT : Pas de badge donc on ne rentre pas ?

Thierry BOULAY : L'idée c'est de faire rentrer quand on a un badge, mais on sait qu'il y aura des entrées sans badge.

Nicolas HASLE: Précise que les autoentrepreneurs sont immatriculés.

Thierry BOULAY : Il pourra y avoir des cartes de professionnel. L'idéal serait qu'il existe sur le territoire des déchetteries professionnelles. A ce jour une seule déchetterie professionnelle existe sur notre territoire.

Après délibération il est procédé au vote :

Une abstention : Geneviève GUILLOU HERPIN

Contre : zéro

Pour : quarante un

VI. Incitation à utiliser les sacs réutilisables : participation du syndicat dans le cadre de l'Opération Champalu

Depuis 2012, le syndicat ValDem a mis en place, en partenariat avec l'ADEME, un programme local de prévention (PLP). Dans le cadre de ce PLP, ValDem a engagé plusieurs actions afin de sensibiliser les administrés à la réduction des déchets.

A l'occasion de l'opération CHAMPALU initié par la Fédération du Commerce de Vendôme courant octobre, le syndicat s'est associé à cette opération pour inciter les acheteurs à utiliser des sacs réutilisables, et nous sommes présents dans le chéquier distribué aux détenteurs de la clé Vendômoise.

Chaque client réalisant un achat en ramenant un sac réutilisable se voit remettre un bon de participation pour un tirage au sort. Les sacs acceptés sont tous les sacs réutilisables, cabas, paniers ... seuls sont refusés les sacs plastiques jetables.

Le syndicat Valdem propose dans le cadre d'un tirage au sort la possibilité de gagner des lots.

Des lots pourront également être proposés par les commerçants souhaitant s'associer à l'opération, et un avantage commercial pourra être pratiqué directement par le commerçant (réduction, avantage fidélité...) en sus de la participation au concours.

L'objectif de cette opération est de rendre le consommateur acteur et d'agir directement sur son comportement pour créer une habitude et pérenniser l'action.

Le syndicat participe financièrement à cette action par l'octroi de lots dans le cadre du tirage au sort : 1 lot de 150 €, 2 lots de 100 €, 7 lots de 50 €, soit un total de 700 €. Le paiement sera effectué directement auprès des commerçants après remise des bons émis.

Le président vous propose de participer à cette opération.

Brigitte Harang présente le rapport.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

VII Présentation de l'étude sur les bio-déchets réalisée dans le cadre du contrat d'apprentissage

Thierry BOULAY présente le contexte de l'étude et sollicite Emilie GUILLON pour commenter son étude et l'analyse qu'elle a menée.

Emilie GUILLON présente les travaux réalisés dans le cadre de l'étude sur les bio-déchets, et projette les données. Son exposé vise à rappeler :

- le contexte et rappel de la loi
- la méthodologie
- la conclusion

Albert PIGOREAU : Indique qu'il a discuté de cette problématique avec des professionnels. Le gros problème des bio-déchets, ce sont les rats.

Thierry BOULAY : Le gisement sur notre territoire est faible et dispersé et le plus souvent mélangé avec du carné, ce qui pose problème pour le traitement.

Economiquement c'est pas envisageable pour le syndicat, et il n'y a pas d'unité de traitement sur notre territoire.

Cette étude qui nous permet d'avoir une vision précise au regard des bio-déchets, qu'il y a nécessité d'avoir un gisement important et qu'une entreprise puisse s'équiper pour traiter le carné. Il apparaît que cela n'est pas viable sur le territoire.

Thierry BOULAY remercie Emilie GUILLON pour le travail réalisé sur les bio-déchets, qui s'il n'a pas débouché sur une collecte de bio-déchets a permis d'ouvrir la réflexion et de travailler avec des partenaires notamment restauration collective dans les établissements scolaires et d'étudier des pistes pour réduire ce type de déchets.

VIII – Communication sur les décisions du bureau et du président

Décision n° 2015-03 du Président en date du 30 juin 2015 – Institution d'une régie de recettes pour la mise à disposition de broyeurs.

Par délibération du 24 juin 2015 le comité syndical a décidé de la mise à disposition gratuite de broyeurs moyennant le versement d'une caution et de pénalités en cas de retard.

Il a donc été institué une régie de recettes au syndicat VAL DEM à compter du 1^{er} juillet 2015 afin d'encaisser la caution versée à l'occasion de la mise à disposition gratuite des broyeurs, les pénalités de jours de retard et les pénalités de réservoir non rempli.

Décision n° 2015-04 du Président en date du 3 août 2015 – Construction d'un bâtiment multifonction à toiture photovoltaïque et ses aménagements extérieurs Marché de maîtrise d'œuvre.

Par délibération du 21 janvier 2015, le comité syndical a décidé de construire un bâtiment multifonction à toiture photovoltaïque et ses aménagements extérieurs, destiné à l'activité recyclerie.

Considérant la nécessité de faire appel à un maître d'œuvre pour cette opération.

Vu le cahier des charges établi par le Syndicat VALDEM et la meilleure proposition remise par le groupement conjoint avec mandataire solidaire ACROPOLE atelier d'architecture (mandataire)/HR Conseils/Ingetherm, il a été conclu un marché à procédure adaptée avec le groupement conjoint avec mandataire solidaire ACROPOLE atelier d'architecture/HR Conseils/Ingetherm sise 1, Place de la République 41100 VENDOME. Le forfait de rémunération provisoire total pour la mission de base s'élève à 58 200 euros HT pour un taux de rémunération de 7,018 % de l'enveloppe prévisionnelle des travaux. A ce forfait de rémunération provisoire s'ajoutent les missions complémentaires « coordination SSI : système de Sécurité Incendie » pour un montant forfaitaire définitif de 2 500 euros HT et « OPC : ordonnancement Pilotage Coordination » pour un montant forfaitaire définitif de 4 800 euros HT.

Décision n° 2015-05 du Président en date du 3 août 2015 – Contrat de maintenance des portes sectionnelles et portail avec MET 41

Considérant la nécessité de conclure un contrat de maintenance pour les portes sectionnelles et le portail automatique, un contrat a été signé avec la Société M.E.T. 41, 340 rue Laënnec 41350 VINEUIL pour la maintenance de 3 portes sectionnelles et d'un portail automatique. Le nombre de visites par installation est de 2 visites annuelles. La durée du contrat est de un an, renouvelable par tacite reconduction selon des périodes de même durée. Le type de prestation retenu est « base intervention 5/7 » moyennant un prix annuel forfaitaire de 640,00 € HT. Le prix est révisable selon les modalités prévues dans le contrat. Le remplacement des pièces n'est pas prévu dans le présent contrat et les opérations non comprises dans le contrat seront facturées en sus.

Décision n° 2015-06 du Président en date du 7 août 2015 – Mission d’accompagnement structuration activité recyclerie

Considérant le contrat signé le 1^{er} décembre 2014 concernant la mission d’accompagnement pour la structuration de l’activité recyclerie, avec le cabinet CAP3C, et compte tenu de la prolongation du délai de réalisation, un avenant a été conclu avec le cabinet CAP3C afin de prolonger le délai de réalisation et d’instaurer le versement d’acomptes en fonction de l’état d’avancement de la mission et des jours d’intervention effectués.

Décision n° 2015-07 du Président en date du 24 août 2015 – Contrat fourniture de gaz naturel auprès EDF collectivités

Considérant la fin des tarifs règlementés de vente du gaz naturel pour les consommateurs non domestiques consommant plus de 30 000kWh par an,

Considérant la mise en concurrence des différents opérateurs, et la meilleure proposition remise par EDF Collectivités,

Un contrat pour la fourniture et mise à disposition de gaz naturel a été conclu auprès d’EDF Collectivités. La consommation prévisionnelle annuelle est de 40 000 kWh moyennant un abonnement mensuel de 11,11 €HT et un tarif de 3,657 c€/kWh HT. Le contrat prend effet à compter du 1^{er} septembre 2015 pour une durée de 36 mois.

Décision n° 2015-08 du Président en date du 24 août 2015 – Contrat fourniture d’électricité auprès EDF collectivités

Considérant la fin des tarifs règlementés de vente d’électricité pour les consommateurs non domestiques souscrivant une puissance supérieure à 36 kWh par an,

Considérant la mise en concurrence des différents opérateurs, et la meilleure proposition remise par EDF Collectivités,

Un contrat pour la fourniture et mise à disposition d’électricité a été conclu auprès d’EDF Collectivités. La puissance souscrite est de 42 kVa moyennant un abonnement mensuel de 40,650 €HT. Les tarifs HT sont de HPH : 5.986 c€/kWh, HCH : 4,503 c€/kWh, de HPE : 4.619 c€/kWh, HCE : 3.441 c€/kWh. Le contrat prend effet à compter du 1^{er} septembre 2015 pour une durée de 36 mois.

Décision n° 2015-09 du Président en date du 11 septembre 2015 – Prestation de service – avenant au contrat prestation informatique

Considérant le contrat d’assistance conclu avec CJ PRESTATIONS Informatique sur la base annuelle de 15 heures, et le nombre d’interventions à réaliser pour 2015, il s’est avéré nécessaire d’accroître la quotité annuelle de 7 heures.

Un avenant au contrat CJ PRESTATIONS Informatique a été conclu afin d’augmenter le temps d’intervention annuel de 7 heures. L’avenant prend fin au 31 décembre 2015, et le coût de la prestation s’élève à 560 € HT.

Décision n° 2015-10 du Président en date du 16 septembre 2015 – Acquisition véhicule utilitaire électrique

Considérant l’appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) » initié par le syndicat de Pays Vendômois pour des projets exemplaires,

Considérant l’intérêt pour le syndicat VALDEM de s’inscrire dans ce programme au titre de l’acquisition d’un véhicule électrique utilitaire,

Le syndicat a fait acte de candidature auprès du syndicat de Pays Vendômois dans le cadre du programme TEPCV au titre de l’acquisition d’un véhicule électrique utilitaire. Ce véhicule sera affecté notamment aux missions d’ambassadeurs du tri et de suivi de collecte. Le coût estimé du véhicule est de 28 000 €HT.

IX – Informations sur l'activité du syndicat

Jean Claude GAUTHIER : Présente le bilan sur le prêt de broyeurs. Le but est de sensibiliser les gens à conserver les déchets verts sur place. 50 sollicitations qui se sont concrétisés par 10 prêts effectifs.

Thierry BOULAY : Fait un point sur les éco-organismes, et la nouvelle organisation de concurrence qui va se mettre en place.

Thierry BOULAY : Présente l'état d'avancement des réflexions engagées avec nos partenaires sur la SCIC : le travail est en cours. Une prochaine réunion est programmée en novembre, s'il y a accord sur la gouvernance et le capital à mobiliser, on pourrait consister la structure dans le 1^{er} trimestre 2016.

Centre de tri interdépartemental

Plusieurs réunions ont lieu, le centre pourrait concerner 914 000 habitants, l'objectif est de garantir notre indépendance pour un tonnage de 46 071 tonnes en 2014.

Le territoire est homogène en termes de performance de collecte

Les réflexions à mener portent sur les points suivants :

- 1 ou 2 centre de tri
- Implantation des centres
- Les process sur les centres

La décision opérationnelle doit intervenir avant fin 2016, après il sera trop tard compte tenu des fins de marchés actuellement en cours.

Communication

Brigitte HARANG informe le bureau des thématiques des prochains Valdem Junior/Valdem info

Film «BOB et SUSIE » : les deux séances ont eu un franc succès 400 spectateurs ont assistés à ces diffusions.

UN MAG est programmé le 26 octobre à Plus FM. (Durée 45 mm de 9h15 à 10 h) pour évoquer les actualités du syndicat dans tous les domaines.

Bilan plateforme déchets verts.

Jean-Claude GAUTHIER présente le bilan du fonctionnement de la plateforme déchets verts.

Sébastien GATTELET présente les premières tendances et les constats concernant les tonnages, et les fréquentations sur la plateforme.

Au regard des fréquentations il est relevé des jours d'apports plus importants que d'autres

Sur la plateforme : le samedi

- 1 pic de 11h à 12h
- 1 pic de 16h à 17h

Un bilan est également fait sur les déchetteries

Jean-Claude GAUTHIER : On constate une amplitude d'ouverture de la plateforme , or la plage horaire 18h/19h n'est pas tellement utilisée.

Après quelques mois les usagers note comme avantage le fait qu'il n'y a plus d'attente sur les sites.

Thierry BOULAY : Les usagers sont maintenant plutôt satisfaits du service proposé. On fera un nouveau point en 2016.

L'ordre du jour étant épuisé le président clôt la séance à 21 H 15.